

---

## Un exemple de « rire grave » : l'*epistula* 50 d'Augustin d'Hippone

Pierre Descotes

---



### Electronic version

URL: <http://journals.openedition.org/rhetorique/960>

DOI: [10.4000/rhetorique.960](https://doi.org/10.4000/rhetorique.960)

ISSN: 2270-6909

### Publisher

UGA Éditions/Université Grenoble Alpes

### Printed version

ISBN: 978-2-37747-186-7

### Electronic reference

Pierre Descotes, « Un exemple de « rire grave » : l'*epistula* 50 d'Augustin d'Hippone », *Exercices de rhétorique* [Online], 14 | 2020, Online since 18 March 2020, connection on 12 September 2020. URL : <http://journals.openedition.org/rhetorique/960> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/rhetorique.960>

---

This text was automatically generated on 12 September 2020.



Les contenus de la revue *Exercices de rhétorique* sont mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International.

---

# Un exemple de « rire grave » : l'*epistula* 50 d'Augustin d'Hippone

Pierre Descotes

---

## 1. Raillerie et sarcasme dans la correspondance d'Augustin

- 1 C'est sous la plume de Blaise Pascal, qui le publia sous le pseudonyme de Louis de Montalte, que l'on trouve le texte le plus important qui ait été consacré à la légitimité de l'emploi du sarcasme en matière de religion – il s'agit de la onzième lettre des *Provinciales*<sup>1</sup>. L'inspiration augustinienne de ce texte polémique et, plus largement, de la pratique pascalienne de l'ironie<sup>2</sup> n'est plus à démontrer – contentons-nous de rappeler le mouvement final, qui cite le *Contra Faustum* (20, 6) afin de résumer l'ensemble du propos :

Mais, mes Pères, la corruption des mœurs que vos maximes apportent est digne d'une autre considération, et nous pouvons bien faire cette demande avec le même Tertullien : *Faut-il rire de leur folie, ou déplorer leur aveuglement ? Rideam uanitatem, an exprobrem caecitatem ?* Je crois, mes Pères, qu'on peut en rire et en pleurer à son choix : *Haec tolerabilius uel ridentur, uel flentur*, dit saint Augustin<sup>3</sup>.

- 2 Si l'évêque d'Hippone ne traita certes pas cette question de manière aussi systématique que son disciple de Port-Royal, il eut fréquemment l'occasion de l'aborder par la bande : dans quelle mesure un chrétien peut-il s'accorder le droit de plaisanter, ou du moins de paraître plaisanter, d'un sujet grave – *a fortiori* quand, pour un évêque ayant charge d'âmes, il n'existe aucun sujet qui ne soit grave<sup>4</sup> ? Les critères définis par l'auteur des *Provinciales* pour résoudre ce problème, qui croise théologie et rhétorique, sont tout augustinien : pour qu'elle soit acceptable, la raillerie doit être *véridique*, c'est-à-dire ne jamais avoir recours au mensonge<sup>5</sup> ; elle doit également être *utile* (quand toute vérité n'est pas forcément bonne à publier<sup>6</sup>) ; elle doit enfin être justement *orientée*, c'est-à-dire toujours s'en prendre à l'erreur, et jamais à la vérité<sup>7</sup>. Elle doit se proposer pour but la correction du pécheur<sup>8</sup> – qu'il s'agisse d'ailleurs d'une correction directe (celle de l'interlocuteur moqué) ou indirecte (celle du public, plus ou moins vaste, en présence

duquel le ridicule de l'erreur est révélé). L'expérience personnelle d'Augustin et sa lecture des Écritures lui ont fourni des exemples remarquables de l'un comme l'autre de ces cas de figure. Un épisode célèbre de correction directe est celui de la guérison d'Alypius, miraculeusement débarrassé de sa passion coupable pour les spectacles du cirque par une pique d'Augustin, qui le raconte au sixième livre des *Confessions* :

Oui, un jour que j'étais assis à ma place habituelle et que les élèves étaient là devant moi, il entra, salua, s'assit et prêta son attention au sujet qu'on traitait. Or, par hasard, j'avais un texte en main ; et, en l'expliquant, je crus opportun d'emprunter une comparaison aux jeux du cirque, pour donner ainsi à l'idée que je voulais inculquer, et plus d'agrément et plus de clarté, par une satire mordante de ceux qu'aurait captivés cette folie. Tu sais, toi, notre Dieu, qu'à ce moment-là je n'ai pas songé à guérir Alypius de cette peste. Mais lui, vivement, prit cela pour lui, et crut que je l'avais dit uniquement à cause de lui ; et cet avis, qu'un autre eût reçu pour s'irriter contre moi, l'excellent jeune homme le reçut pour s'irriter contre lui et me vouer un amour plus ardent<sup>9</sup>.

L'évêque d'Hippone lit également dans les Évangiles, à titre d'exemple, que le Christ lui-même n'hésita pas à moquer Nicodème afin de lui faire sentir le ridicule de sa prétention à la connaissance :

*Nicodème lui répondit : Comment cela peut-il se faire ? Et en vérité, à s'en tenir au sens charnel, il ne pouvait pas comprendre. Ce que le Seigneur avait dit se réalisait en lui : il entendait la voix de l'Esprit, mais il ne savait ni d'où il venait, ni où il allait. Jésus lui répondit : Tu es maître en Israël, et tu ignores ces choses ? Hé ! quoi, mes frères, allons-nous penser que le Seigneur ait voulu insulter ce maître des Juifs ? Le Seigneur savait ce qu'il faisait, il voulait qu'il naisse de l'Esprit. Mais à moins d'être humble nul ne naît de l'Esprit, car c'est l'humilité même qui nous fait naître de l'Esprit, puisque le Seigneur est proche de ceux qui ont le cœur contrit.* Nicodème était gonflé de sa dignité de maître, il se croyait de quelque importance parce qu'il était docteur des Juifs. Le Seigneur abaisse son orgueil pour qu'il puisse naître de l'Esprit, il s'en moque comme d'un ignorant, sans vouloir pour autant paraître supérieur<sup>10</sup>.

- 3 Quant aux railleries qui ne profitent pas directement aux hommes auxquels elles sont adressées, mais indirectement à qui les lit, les exemples se trouvent en nombre dans les Écritures : Augustin eut ainsi l'occasion de commenter les versets de la Genèse dans lesquels Dieu moque la chute d'Adam<sup>11</sup>, comme la péricope matthéenne des dix vierges, dans laquelle les vierges sages encouragent, en une plaisanterie qu'un lecteur non averti trouvera bien cruelle, leurs cinq homologues à aller acheter une huile dont elles savent pertinemment qu'elle n'est désormais plus en vente nulle part<sup>12</sup>. Dans ces différents cas, si l'interlocuteur se trouve désormais au-delà de toute correction (Adam est chassé du paradis et les vierges folles demeurent dans les ténèbres extérieures), le lecteur du texte biblique peut en tirer quelque leçon profitable. Or il se trouve que c'est précisément l'objet d'une large partie de la correspondance d'Augustin que de corriger ses correspondants et ses lecteurs, sur des questions qui peuvent être spirituelles comme disciplinaires<sup>13</sup>. On relève donc fort logiquement dans ces textes des traits d'humour, plus ou moins circonscrits, plus ou moins légers selon les contextes, même s'il faut d'emblée reconnaître qu'aucune lettre de l'évêque d'Hippone n'est à proprement parler drôle – quoique l'on puisse citer un exemple d'ironie délicate dans une lettre adressée à son ami Nebridius<sup>14</sup>. Si l'usage d'une ironie grave ou d'un sarcasme dépourvu de légèreté afin de détromper ou de rappeler un correspondant à l'humilité sont largement illustrés, il est en revanche extrêmement rare qu'Augustin écrive une lettre véritablement agressive : le mécontentement, voire l'exaspération se font fréquemment jour<sup>15</sup>, mais on ne trouve guère qu'une lettre dans laquelle se manifeste une colère froide à laquelle Augustin laisse libre cours sans paraître espérer en aucune

façon que ses correspondants trouveront un quelconque profit à la lecture de son texte. C'est ce cas que nous allons évoquer dans ces pages, celui d'une lettre datée de 399, au plus fort de la politique impériale contre les païens, dans laquelle Augustin exprime toute l'indignation et le mépris que lui inspirent les dignitaires de Sufétana : dans cette colonie de Byzacène, les chrétiens avaient mis à profit la législation de 399 pour détruire une statue d'Hercule ; en réaction, les païens, qui se trouvaient majoritaires, avaient massacré soixante chrétiens<sup>16</sup>.

- 4 La brève *epistula* 50<sup>17</sup> se divise en deux parties : dans un premier temps, Augustin accuse directement la barbarie des païens d'avoir fait de leur ville une cité de cauchemar, souillée du sang des chrétiens, où l'on n'entend plus résonner que les cris des mourants et où nul droit ne s'applique. Il en vient ensuite à la question de la statue d'Hercule qui a servi de commode prétexte aux déchaînements de violence, pour opposer l'inanité des idoles païennes, aisément remplaçables, au prix des vies chrétiennes qui ont été définitivement perdues. Il ne s'agit évidemment pas de la seule lettre dans laquelle Augustin doit affronter les réactions violentes des païens à la mise en place d'une législation qui réprime sévèrement la religion traditionnelle – l'échange entre Nectarius et Augustin à propos des émeutes survenues en 408 à Calama<sup>18</sup> fournit par exemple un précieux point de comparaison. L'ironie avec laquelle Augustin se plaisait à reprendre les termes mêmes employés par Nectarius pour moquer sa conception des devoirs de l'évêque<sup>19</sup> ; l'ironie encore, plus grave, avec laquelle il discutait des conditions auxquelles une cité peut être dite heureuse<sup>20</sup> ; enfin, le sérieux avec lequel il acceptait de discuter l'affirmation de Nectarius selon laquelle une partie des citoyens de Calama, étant innocents, devait échapper au châtement<sup>21</sup> ; tout cela montre quel usage Augustin pouvait faire de l'ironie et de l'humour dans un cas où il engageait un véritable dialogue avec son correspondant, afin de de lui faire sentir l'absurdité de ses positions. Dans le cas de Nectarius, d'ailleurs, non seulement Augustin acceptait de répondre sérieusement à la requête du païen, certes sur un ton parfois exaspéré, mais il accédait même à une large partie de ses demandes. À Sufétana, l'ampleur du massacre et l'absence de repentir des coupables, qui n'ont pas eu l'idée de déléguer pour leur défense un représentant qui, à défaut de se montrer diplomate, n'était au moins pas directement responsable des exactions commises, ont poussé Augustin à bout. Il n'est, dans la lettre 50, jamais question d'édifier ses correspondants, ni même d'échanger avec eux. L'évêque d'Hippone traite les dignitaires de Sufétana avec une violence et un mépris dont on ne trouve, nous semble-t-il, guère d'autre exemple dans la correspondance : sur le plan rhétorique, la lettre constitue un exercice extrêmement maîtrisé dans lequel Augustin exprime une colère froide, sans laisser aucune place à l'espoir de voir les responsables d'un tel crime se corriger.

## 2. Une culpabilité collective

- 5 La différence essentielle entre la lettre 50 et l'échange entre Augustin et Nectarius tient en large partie dans le traitement du caractère collectif des crimes commis de part et d'autre. Nectarius affirmait intercéder pour ceux de ses concitoyens qui ne s'étaient pas compromis dans l'émeute de Calama – et lui-même pouvait accomplir cette démarche parce qu'il était personnellement hors de cause. Il reconnaissait donc la faute de certains de ses concitoyens, mais insistait vigoureusement sur l'innocence de toute une partie de la ville, à laquelle il aurait été injuste autant que cruel de faire porter le poids

de la faute commise par quelques-uns seulement de ses habitants<sup>22</sup>. C'est précisément sur ce point que portait le cœur de la réponse de l'évêque d'Hippone : si l'on peut en effet distinguer des degrés dans la culpabilité, il n'existe toutefois pas, rappelle-t-il, d'innocents à Calama, car si les émeutiers n'avaient pas été massivement soutenus, ils n'auraient pu accomplir leur crime. Les moins coupables sont ceux qui ont laissé faire par peur. Viennent ensuite ceux qui, sans participer, se sont réjouis du malheur des chrétiens, puis les émeutiers, et enfin ceux qui, tout en restant en retrait, ont couvert les crimes de leur autorité ou ont encouragé, en sous-main, les coupables<sup>23</sup>. L'établissement de cette tripartition des coupables n'est d'ailleurs pas seulement une manière de réaffirmer la responsabilité de l'ensemble des païens de Calama : elle permet également de déterminer la distribution des châtements, et même de concéder l'impunité à toute une partie des criminels, ceux dont il est impossible de prouver la faute, et qui ne sont d'ailleurs pas forcément les moins responsables – notons au passage que Nectarius lui-même pourrait fort bien trouver une place dans la dernière catégorie de la typologie des coupables établie par Augustin... Cela étant, le refus de part et d'autre de considérer les païens de Calama comme un groupe homogène, sans nuances ni degrés dans la culpabilité, tient une place tout à fait essentielle dans l'échange entre les deux correspondants.

- 6 Rien de tel dans la lettre 50 : Augustin y traite ses correspondants comme une masse indistincte de coupables auxquels il est impossible de trouver la moindre circonstance atténuante. Augustin n'a de cesse de rappeler, à chaque ligne, la responsabilité collective de ses correspondants. C'est en ce sens qu'il faut comprendre le retour lancinant, tout au long de l'épistula, de l'adjectif possessif « *uester* », « votre », systématiquement mis en évidence. Dès la première phrase, le possessif est répété dans la principale et dans la subordonnée : à la personnification redoublée de la cruauté du peuple de Sufétana (« *immanitas uestrae scelus et crudelitas* », « le crime qu'a commis votre sauvagerie et sa cruauté ») répond ensuite l'évocation d'une ville intégralement élaboussée par le sang versé :

Le bruit retentissant du crime qu'a commis votre sauvagerie, et sa cruauté inattendue, font trembler la terre et ébranlent le ciel : on peut sur vos places et dans vos temples voir briller le sang et entendre les échos du massacre.

*Immanitatis uestrae famosissimum scelus et inopinata crudelitas terram concutit et percutit caelum, ut in plateis ac delubris uestris eluceat sanguis et resonet homicidium*<sup>24</sup>.

- 7 Notons que la seconde occurrence du possessif, à l'ablatif pluriel, permet de faire rimer *plateis*, *delubris* et *sanguis*, et de créer ainsi, dans l'esprit du lecteur, l'image d'une ville intégralement souillée du sang des victimes, jusque dans ses espaces sacrés. Plus loin dans la lettre, c'est le groupe prépositionnel « *in uestram curiam* » (« dans votre curie ») qui permet de situer, géographiquement et institutionnellement, le lieu où se joue le scandale dénoncé par Augustin : là où lois et sagesse devraient régner en maîtres, les pires coupables tiennent le premier rang<sup>25</sup>. Relevons encore les expressions « *Herculem uestrum* » (répétée à deux reprises, nous la commenterons plus tard), « *deus uester* », « *uota uestra sacra* » (« votre Hercule », « votre Dieu », « vos vœux solennels ») pour souligner que dans tous ces cas le possessif est en fait employé en un sens discrètement ironique : aux yeux d'Augustin, Hercule n'est à l'évidence pas vraiment un Dieu, ce sont ses interlocuteurs qui, en adorant une statue qu'Augustin accepte moqueusement de leur concéder, la divinisent abusivement ; de même les *uota* ou vœux dont il est question n'ont rien de véritablement solennels ou sacrés, et la seule présence du

possessif joint à l'adjectif *sacra* suffit à ridiculiser toute prétention religieuse sincère de la part d'émeutiers et de meurtriers.

- 8 Le sommet de cet emploi polémique de la seconde personne du pluriel se trouve dans la dernière phrase :

Mais alors rendez-nous les âmes que votre main criminelle a arrachées, et tout comme nous vous restituons votre Hercule, rendez-nous les âmes d'hommes si justes !

*Reddite igitur animas, quas truculenta manus uestra contorsit, et, sicuti a nobis uester Hercules redhibetur, sic etiam a uobis tantorum animae reddantur*<sup>26</sup> !

- 9 L'enclave du possessif entre l'adjectif *truculenta* et le nom *manus* le met très fermement en valeur, concluant la lettre sur un rappel de la scélératesse des interlocuteurs d'Augustin. La répétition ternaire de *uestra*, *uobis* (lui-même mis en valeur par l'opposition avec *nobis*) et *uester* produit l'effet que recherche un avocat dans le cours d'une plaidoirie, lorsqu'il martèle, du verbe et du geste, la culpabilité de l'accusé afin de l'imprimer définitivement dans l'esprit des jurés – ici, des lecteurs de l'*epistula*. Relevons encore l'anaphore du pronom dans le groupe prépositionnel « *apud uos* » (« chez vous ») :

Dans votre ville les lois romaines ont été enterrées, la terreur qu'inspirent de droits jugements, foulée aux pieds. Nul respect, nulle crainte des empereurs, assurément. Dans votre ville a coulé le sang innocent de soixante de nos frères.

*Apud uos Romanae sepultae sunt leges, iudiciorum rectorum calcatus est terror, imperatorum certe nulla ueneratio nec timor. Apud uos sexaginta numero fratrum innocens effusus est sanguis*<sup>27</sup>...

La gradation entre les deux phrases est sensible : se succèdent une série de métaphores qui montrent les lois et le respect des autorités foulées aux pieds (avec des effets de rime interne *iudiciorum/ imperatorum*, de parallélismes, *nulla... nec...*), puis une évocation, précise et dépouillée de tout ornement rhétorique, du nombre de chrétiens massacrés ; on passe ainsi d'images très élaborées à une réalité nue et brutale ; le rythme du texte est brutalement ralenti, avant une nouvelle accélération, qui attire l'attention du lecteur sur l'horreur d'un monde sens dessus-dessous, dans lequel les coupables sont honorés et tiennent les positions de responsabilité<sup>28</sup>.

### 3. Les images et l'arithmétique

- 10 C'est précisément sur l'emploi des images, qui servent à illustrer une réalité insoutenable, que nous voudrions maintenant attirer l'attention, ainsi que sur l'habileté avec laquelle Augustin joue du contraste entre ces images et l'expression crue et simplement comptable de cette même réalité.
- 11 Le début de l'*epistula* est en effet construit sur des métaphores particulièrement violentes. Ce sont d'abord des phénomènes naturels qui sont évoqués : le tremblement de terre puis la foudre, mis en valeur par un chiasme (avec jeu de variation sur les préfixes verbaux : « *terram concutit et percutit caelum* », « ils font trembler la terre et ébranlent le ciel ») dans lequel l'allitération en *-c* fait résonner dans le texte les coups sous lesquels ont succombé les chrétiens. L'image suivante est plus brutale encore : les espaces publics et religieux, *plateae* et *delubra* (« les places et les temples »), ont tous deux été souillés par le massacre commis à Sufétana : nous avons déjà souligné la rime interne *plateis/ uestris/ sanguis*, qui donne une réalité sonore à l'image du sang versé : l'ensemble de la ville se trouve élaboussée par le meurtre des chrétiens (« *sanguis*

*elucet* », « le sang brille »), tout comme chaque rue résonne des cris des mourants et des hurlements des assassins (« *homicidium resonat* », « le meurtre fait entendre son écho ») : le tableau d'ensemble qui se dessine est celui d'une ville de cauchemar, au sein de laquelle la vue comme l'ouïe sont frappées d'horreur.

- 12 Mais peut-on même encore vraiment parler de « cité » ? À nouveau, des images particulièrement brutales sont convoquées : les lois sont enterrées et la peur foulée au pied – la double image étant à nouveau mise en évidence par un chiasme (« *leges sepultae* » / « *calcatus terror* », « les lois sont enterrées, la terreur foulée au pied »). Le redoublement final, qui met en parallèle *ueneratio* et *timor*, le respect et la crainte, souligne que les deux principaux ressorts psychologiques qui peuvent engager l'homme à se conduire de manière juste n'ont plus de vigueur à Sufétana : les citoyens n'éprouvent ni respect sincère pour la justice, ni crainte du châtement – la crainte ou *timor* constituant certes une motivation insuffisante, qui ne garantit pas une conduite juste au plein sens du terme, mais permet au moins à l'homme d'éviter de se laisser aller à sa tendance naturelle au péché, ce qui constitue déjà un fort honnête premier pas<sup>29</sup>. Les habitants de Sufétana, qui n'éprouvent donc ni amour sincère de la justice ni peur du châtement, se trouvent désormais au-delà de toute tentative de correction, et leur ville s'est transformée en un vaste piège homicide.
- 13 Par contraste, le crime lui-même est en revanche décrit d'une manière extrêmement sobre – la succession des deux membres de l'anaphore introduite par le groupe « *apud uos* » est frappante :

*Apud vos sexaginta numero fratrum innocens effusus est sanguis*<sup>30</sup>...

- 14 Lorsqu'il s'agit de préciser l'étendue du crime des habitants de Sufétana, Augustin se garde bien d'employer la moindre image, se contentant de mentionner le nombre de morts, cette sobriété contrastant avec la débauche d'images des phrases précédentes. Le décompte suffit à provoquer l'horreur du lecteur, nulle nécessité d'ajouter à la force nue de l'arithmétique un quelconque ornement rhétorique. L'évêque d'Hippone renonce donc à toute description pathétique des mourants que l'on aurait pu attendre dans ce contexte : un lecteur qui n'est pas déjà horrifié par le simple nombre de soixante morts se trouve déjà au-delà de tout espoir de correction.

## 4. Les degrés de l'ironie

- 15 La richesse et la vigueur de la lettre tiennent en partie dans le brusque changement de ton entre ses deux sections. La première partie, que nous venons de parcourir, condamne sans détour les exactions commises à Sufétana. La seule trace d'ironie grave que l'on peut relever se trouve dans la dénonciation d'une curie fonctionnant contre toute raison, où le criminel le plus endurci occupe la plus haute fonction :

Dans votre ville les lois romaines ont été enterrées, la terreur qu'inspirent de droits jugements, foulée aux pieds. Nul respect, nulle crainte des empereurs, assurément. Dans votre ville a coulé le sang innocent de soixante de nos frères, et c'est celui qui en a tué le plus qui s'est trouvé couvert de louanges et a obtenu la première place dans votre sénat<sup>31</sup>.

- 16 La gradation « *fungi laudibus* » / « *tenere principatum* » (« être couvert de louanges » / « obtenir la première place ») souligne que la colère d'Augustin ne fait que croître – et elle va atteindre son expression la plus vive dans la seconde partie de la lettre.

- 17 C'est au moment où Augustin s'exclame qu'il est temps d'en venir à un sujet véritablement important, le seul sans doute qui mérite d'être traité (« *Age nunc, principalem ueniamus ad causam* » : « Eh bien ! Venons-en maintenant à l'affaire principale »), qu'une ironie froide prend le dessus sur la simple expression de l'indignation. L'emploi de l'adjectif *principalis*, mis en valeur par son antéposition hors du groupe prépositionnel, est évidemment ironique, quand Augustin aborde la question de la fameuse statue d'Hercule, comme si tout ce qui avait été évoqué jusque là n'était finalement que détail. C'est la définition même de l'ironie : accepter, temporairement, de reprendre le point de vue que l'on attribue à ses correspondants, sans que le lecteur bien entendu risque un instant de s'y tromper. Il vaut la peine, dans ce contexte, d'analyser la formule récurrente « *si Herculem uestrum dixeritis* » (« si vous prétendez que cet Hercule est vôtre ») ; le possessif *uester* y est employé en fonction d'apposé, ce qui n'est pas innocent, car *dicere* prend dès lors le sens de « prétendre » : si vraiment les habitants de Sufétana tiennent à affirmer que cet Hercule était leur possession, et qu'ils ont été gravement lésés par la décision impériale, alors Augustin et l'Église sont tout prêts à le leur restituer, tant cette perte est négligeable<sup>32</sup>. Le futur de la forme verbale *reddemus* renforcé par l'adverbe *porro* souligne le contraste entre la futilité du prétexte allégué par les païens et le mépris qu'éprouve Augustin pour la question basement matérielle du sort d'une statue.
- 18 L'évêque d'Hippone développe ensuite cette idée en soulignant, toujours avec une ironie glaçante, qu'il ne serait de toute manière guère difficile de restituer cette statue. Le chiasme « *adsunt metalla* » / « *saxa desunt* » (« les matériaux sont à disposition », « les pierres manquent ») permet de souligner rhétoriquement l'aisance avec laquelle le préjudice qu'ont subi les païens peut être réparé. La phrase suivante emploie une figure différente, puisque le parallélisme remplace le chiasme, mais dans le but de produire le même effet : les matériaux comme les artisans ne manqueront pas. Le mobile du crime est aussi futile matériellement que vain spirituellement.
- 19 L'enchaînement des trois phrases suivantes constitue le point d'orgue de la lettre :

D'ailleurs, votre dieu, on s'empresse pour le sculpter, le polir, l'orner. Nous y ajoutons encore une touche de peinture pour lui faire le teint rouge, et donner de l'éclat à vos vœux solennels ! Car si vous prétendez que cet Hercule est à vous, nous nous cotisons pour acheter à votre sculpteur un dieu, et vous l'offrir. Mais alors rendez-nous les âmes que votre main criminelle a arrachées, et tout comme nous vous restituons votre Hercule, rendez-nous les âmes d'hommes si justes<sup>33</sup> !

Dans un premier temps, Augustin imagine la réparation de la statue en train de s'accomplir : le groupe prépositionnel « *cum diligentia* » (« avec empressement ») et le rythme ternaire *sculptitur, tornatur, ornatur* (« le sculpter, le polir, l'orner ») moquent le soin apporté à la réalisation matérielle d'une vaine idole par des païens qui n'éprouvent nul souci du salut de leur âme. Devant tant d'efforts, Augustin feint la générosité : non seulement tous les matériaux sont en libre accès, mais les chrétiens, l'évêque d'Hippone à leur tête, sont disposés à offrir la couleur destinée à peindre la statue. Le jeu de mots sur cette couleur (*rubrica* / *rubor*) est double, qui rappelle le sang dont l'éclat fait briller les murs de la ville (« *ut... eluceat sanguis* », voir *supra*) tout comme le rouge de la honte que devraient éprouver les coupables, quand toute la lettre souligne qu'ils ne savent ressentir nul remords. Mais l'opposition entre le rouge du sang des chrétiens, que ne pourront rendre les païens, et celui de la statue, qu'il est si aisé de restaurer, demeure implicite. La phrase suivante joue encore sur cette mise en scène de la générosité chrétienne, qui, si les païens insistent (on note le retour de la formule « *si uestrum*

*Herculem dixeritis* »), est même prête à effectuer une collecte pour payer l'artiste qui travaillera à la nouvelle statue, et à « acheter le dieu » : on peut difficilement faire plus ironique et méprisant que la formule « *emimus Deum* », qui constitue au fond une forme d'oxymore soulignant la vanité des croyances païennes.

- 20 Mais Augustin ne peut s'en tenir à l'ironie, si grinçante soit-elle, dans un tel contexte : étant donnée la gravité des crimes commis à Sufétana, il est indispensable d'explicitier finalement le grief qui est demeuré implicite dans la seconde section de la lettre. L'effet de contraste produit par la dernière phrase, dans laquelle Augustin demande qu'on lui rende les âmes qui ont été arrachées aux chrétiens, est donc extrêmement brutal. La pointe de l'*epistula* permet ainsi de passer brutalement d'une ironie grinçante à une accusation franche et directe. Le verbe *reddere* est répété deux fois, en première et en dernière position de la phrase, pour rappeler que le crime des habitants de Sufétana, contrairement à la destruction d'une idole, est radicalement irréversible. Le marché qu'Augustin propose à ses lecteurs est évidemment irréaliste : le parallélisme final *sicut a nobis... sic etiam a vobis* et l'extrême mépris de l'opposition « *uester Hercules* » / « *tantorum animae* » (« votre Hercule », « les âmes de si grands hommes »), qui oppose le possessif martelé tout au long de la lettre à un adjectif (*tantorum*) qui souligne l'éminence des hommes qui ont perdu la vie, signent définitivement le mépris d'Augustin pour ses interlocuteurs et le rappel que leur crime est irréparable.
- 21 La lettre 50 d'Augustin d'Hippone constitue ainsi un morceau de bravoure tout à fait exceptionnel dans sa correspondance : elle laisse au lecteur l'impression d'une colère froide, qui va *crescendo* au fil du texte, mais s'exprime paradoxalement dans une structure extrêmement maîtrisée – et c'est le propre de la rhétorique que de se saisir d'émotions pour en donner l'expression la plus vive et la plus frappante. Il est d'autres lettres dans lesquelles Augustin ironise et s'en prend, parfois vigoureusement, à ses lecteurs ; l'évêque d'Hippone semble toutefois toujours ménager la possibilité d'un véritable dialogue. Lorsqu'il ironise, c'est pour faire sentir à ses correspondants l'absurdité de leurs positions, puis insensiblement les amener au repentir ou à la raison. Rien de tel dans la lettre qu'il adressa aux dirigeants de Sufétana : leur crime est abominable, ils n'ont manifesté aucun signe de repentir, et l'*epistula* ne constitue ni un appel au remords, ni à la conversion (comme c'était le cas dans la correspondance échangée avec Nectarius) – seulement une lettre d'invective et de mépris, aussi violente sur le fond que parfaitement maîtrisée en sa forme.

---

## NOTES

1. B. Pascal, *Les Provinciales*, éd. L. Cognet et G. Ferreyrolles, Paris, Classiques Garnier, 1992, p. 192-214 (et l'ensemble de l'introduction, p. I-CI).
2. Voir Ph. Sellier, *Pascal et saint Augustin*, Paris, Albin Michel, 1995, p. 569-572.
3. B. Pascal, *Les Provinciales*, *op. cit.*, p. 213-214.

4. Augustin prend ainsi l'exemple des questions financières : voir Augustin, *De doctrina christiana*, éd. M. Moreau et I. Bochet dans *Œuvres de saint Augustin* 11/2, Paris, Institut d'études augustiniennes, 1997, 4, 18, 35, p. 374-375 : « Mais dans nos discours à nous, tout particulièrement quand, du haut de la chaire, nous parlons au peuple, nous devons rapporter tout au salut, non pas temporel, mais éternel, des hommes, et quand il faut aussi les mettre en garde contre la mort éternelle, tout ce que nous disons est grand ; si bien que nous ne devons pas regarder comme petits même des sujets concernant l'acquisition ou la perte de sommes d'argent, quand c'est un docteur ecclésiastique qui en traite, que ces sommes soient grandes ou petites ».

5. B. Pascal, *Les Provinciales*, *op. cit.*, p. 202-203 : « La première de ces règles est que l'esprit de piété porte toujours à parler avec vérité et sincérité ; au lieu que l'envie et la haine emploient le mensonge et la calomnie : *splendens et uehementia, sed rebus ueris*, dit saint Augustin ». La citation d'Augustin est issue du *De doctrina christiana*, 4, 28, 61.

6. B. Pascal, *Les Provinciales*, *op. cit.*, p. 204-205 : « Mais ce n'est pas assez, mes Pères, de ne dire que des choses vraies, il faut encore ne pas dire toutes celles qui sont vraies, parce qu'on ne doit rapporter que les choses qu'il est utile de découvrir, et non pas celles qui ne pourraient que blesser sans apporter aucun fruit ».

7. *Ibid.*, p. 205 : « La troisième règle, mes Pères, est que quand on est obligé d'user de quelques railleries, l'esprit de piété porte à ne les employer que contre les erreurs, et non pas contre les choses saintes ; au lieu que l'esprit de bouffonnerie, d'impiété et d'hérésie, se rit de ce qu'il y a de plus sacré ».

8. *Ibid.*, p. 205-206 : « Enfin, mes Pères, pour abrégé ces règles, je ne vous dirai plus que celle-ci, qui est le principe et la fin de toutes les autres : c'est que l'esprit de charité porte à avoir dans le cœur le désir du salut de ceux contre qui on parle, et à adresser ses prières à Dieu en même temps qu'on adresse ses reproches aux hommes ».

9. Augustin, *Confessions*, 6, 7, 12, éd. A. Solignac, E. Tréhorel et G. Bouissou dans *Œuvres de saint Augustin* 13, Paris, Institut d'études augustiniennes (1962), 1992, p. 542-543 : « *Nam quodam die cum sederem loco solito et coram me adessent discipuli, uenit, salutauit, sedit atque in ea quae agebantur intendit animum. Et forte lectio in manibus erat. Quam dum exponerem et oportune mihi adhibenda uideretur similitudo circensium, quo illud quod insinuabam et iucundius et planius fieret cum inrisione mordaci eorum, quos illa captiuasset insania, scis tu, Deus noster, quod tunc de Alypio ab illa peste sanando non cogitauerim. At ille in se rapuit meque illud non nisi propter se dixisse credit et quod alius acciperet ad succensendum mihi, accepit honestus adulescens ad succensendum sibi et ad me ardentius diligendum.* »

10. Augustin, *Tractatus in Iohannis Euangelium*, 12, 6, éd. M.-F. Berrouard, dans *Œuvres de saint Augustin* 71, Paris, Institut d'études augustiniennes (1969), 1993, p. 640-643 : « *Respondit Nicodemus, et dixit ei : Quomodo possunt haec fieri ? Et reuera carnaliter non intellegebat. In illo fiebat quod dixerat Dominus, uocem Spiritus audiebat, et nesciebat unde uenerat et quo ibat. Respondit Iesus, et dixit ei : Tu es magister in Israel, et haec ignoras ? O fratres, quid, putamus Dominum huic magistro Iudaeorum quasi insultare uoluisse ? Nouerat Dominus quid agebat, uolebat illum nasci ex Spiritu. Nemo ex Spiritu nascitur, nisi humilis fuerit, quia ipsa humilitas facit nos nasci de Spiritu, quia prope est Dominus obtritis corde. Ille magisterio inflatus erat et alicuius momenti sibi esse uidebatur quia doctor erat Iudaeorum ; deponit ei superbiam ut possit nasci de Spiritu ; insultat tamquam indocto, non quia superior uult uideri Dominus.* » Sur cet épisode, voir P. Descotes, « Nicodème, ou la lutte de l'orgueil et de l'humilité (*Tractatus in Iohannis Euangelium* 11 et 12 d'Augustin d'Hippone) », *Rivista di Storia e Letteratura religiosa*, 2018/3, p. 533-549 (et particulièrement, sur la question de l'ironie, p. 536-539).

11. C'est le cas en Gn 3, 9 (Dieu demande à Adam où il est) et en Gn 3, 22-23 (Dieu moque les promesses que lui a faites le serpent) : voir par exemple Augustin, *De Genesi ad litteram*, 11, 39, 53, éd. P. Agaësse et A. Solignac, dans *Œuvres de saint Augustin* 49, Paris, Institut d'études augustiniennes, 1972, p. 316-319 : « Ce sont là paroles de Dieu qui sont moins un trait d'ironie à

l'adresse d'Adam qu'une mise en garde contre l'orgueil, destinée à susciter la crainte de tous ceux pour qui ces paroles ont été consignées ».

12. Mt 25, 9. Sur ce passage, voir *Œuvres de saint Augustin 20/B*, éd. P. Descotes, Paris, Institut d'études augustiniennes, 2016, p. 372-375. Sur le commentaire augustinien de la péricope, voir M. Marin, « Le vergini prudenti et le vergini stolte (Mt 25, 11-13) nell' esegesi di s. Agostino », *Vetera Christianorum*, 10, 1973, p. 263-289 ; *id.*, *Ricerche sull' esegesi agostiniana della parabola delle dieci vergini*, Bari, Edipuglia, 1981 ; P. Descotes, « Le témoignage de la conscience (§ 74-78) », dans *Œuvres de saint Augustin 20/B*, *op. cit.*, n. c. 19, p. 531-538.

13. Voir par exemple J. Ebbeler, *Disciplining Christians. Correction and Community in Augustine's Letters*, Oxford, Oxford University Press, 2012.

14. Augustin, *Epistula 3*, éd. S. Lancel, E. Bermon, A. Gabillon, D. Mitéran, M. Moreau, J. Navarre-Domerc, J. Wanken dans *Œuvres de saint Augustin 40/A*, 2011, p. 230-239 : voir la mise en scène autour du sommeil et de la veille au cours de laquelle Augustin médite sur les questions soulevées par son correspondant.

15. Nous renvoyons au volume 22/1, 2018, du *Zeitschrift des Antikes Christentum*, qui est intégralement consacré aux lettres polémiques ou inamicales d'Augustin.

16. Voir par exemple F. Van der Meer, *Saint Augustin pasteur d'âmes*, Colmar – Paris, Alsatia, 1955, p. 84-85 (et la n. 62 p. 440) ; S. MacCormack, *The Shadows of Poetry : Vergil in the Mind of Augustine*, Berkeley – Los Angeles – Londres, University of California Press, 1998, p. 139. Sur les réactions chrétiennes à la législation de 399, voir les remarques de G. Madec, « Le Christ des païens d'après le *De consensu euangelistarum* de saint Augustin », *Recherches Augustiniennes* 26, 1992, p. 31-32. Sur la législation impériale à l'égard de la religion païenne et sur le flottement dans la politique à l'égard des temples et des statues, voir *Sources chrétiennes* 497, 2005 (*Code Théodosien XVI*) et 531, 2009 (*Code Théodosien I-XV, Code Justinien, Constitutions Sirmonidiennes*), et l'introduction du volume 497, p. 79-94 (R. Delmaire). Pour une synthèse sur la politique de Théodose et ses successeurs, voir P. Maraval, *Le Christianisme de Constantin à la conquête arabe*, Paris, PUF, 2001, p. 20-23. Sur le respect demandé pour les statues, qui ne doivent pas être détruites, voir *Sources chrétiennes* 497, *op. cit.*, p. 450-451 ; sur la question de la destruction des temples, *ibid.*, p. 454-455.

17. Voir *Augustinus-Lexikon*, C. Mayer e.a. éd., Bâle, Schwabe & Co, vol. 2, 1996, c. 955.

18. Voir P. Descotes, « Une demande d'intercession bien maladroite : la correspondance entre Augustin d'Hippone et Nectarius », *Studia patristica* 98 (24), 2017, p. 385-397. Sur les événements de 408 à Calama, voir E. T. Hermanowicz, *Possidius of Calama : a study of the North African episcopate in the age of Augustine*, Oxford, Oxford University Press, 2008, p. 157-168 (et en particulier p. 166-167 sur la relation préexistante entre Augustin et Nectarius) ; J. Harries, *Law and Empire in Late Antiquity*, Cambridge, 1999, p. 89-90.

19. P. Descotes, « Une demande d'intercession... », *op. cit.*, p. 389-390.

20. *Ibid.*, p. 387-389.

21. *Ibid.*, p. 390-391.

22. Augustin, *Epistula 90*, CSEL 34/2 (éd. A. Goldbacher, *Corpus Scriptorum Ecclesiasticorum Latinorum*, 1898), p. 426 : « *Quamobrem quanta possum supplicatione deosco, ut, si defendenda res est, innoxius defendatur, ab innocentibus molestia separetur. (...) De damnis facilis potest haberi taxatio ; tantum supplicia deprecamur.* » « Pour cette raison, je vous supplie, de toutes mes forces, de défendre l'innocent, si la cause est défendable, et qu'on épargne aux innocents toute peine [...]. Il est facile d'imposer une sanction financière pour les dommages subis ; nous demandons seulement qu'on nous épargne les supplices »

23. Augustin, *Epistula 91*, 9.

24. Augustin, *Epistula 50*, CSEL 34/2, *op. cit.*, p. 143, l. 4-6.

25. *Ibid.*, p. 143, l. 9-11.

26. *Ibid.*, p. 143, l. 19-21.

27. *Ibid.*, p. 143, l. 6-10.

28. *Ibid.*, p. 143, l. 10-12 : « ... et si quis plures occidit, functus est laudibus et in uestram curiam tenuit principatum ! »

29. Sur ce sujet, voir par exemple P. Descotes, *Œuvres de saint Augustin 20/B*, *op. cit.*, n. c. 20, p. 481-488 : « Les deux craintes (§ 45-46 et 53-54) » ; *Œuvres de saint Augustin 73/A*, éd. M.-F. Berrouard, Paris, Institut d'études augustiniennes, 1988, n. c. 35, p. 519-522 : « Crainte servile et crainte chaste » ; *Œuvres de saint Augustin 76*, éd. D. Dideberg, Paris, Institut d'études augustiniennes, 2008, n. c. 32, p. 504-508 : « Crainte et charité d'après l'exégèse augustiniennne de I Ioh. 4, 18 (Tr. IX,4) ».

30. Augustin, *Epistula 50*, CSEL 34/2, *op. cit.*, p. 143, l. 9-10 : « Dans votre ville a coulé le sang innocent de soixante de nos frères... »

31. *Ibid.*, p. 143, l. 6-11 : « Apud uos Romanae sepultae sunt leges, iudiciorum rectorum calcatus est terror. Imperatorum certe nulla ueneratio nec timor. Apud uos LX numero fratrum innocens effusus est sanguis, et si quis plures occidit, functus est laudibus, et in uestram curiam tenuit principatum. »

32. *Ibid.*, p. 143, l. 11-14 : « Age nunc principalem ueniamus ad causam ! Si Herculem uestrum dixeritis, porro reddemus ; adsunt metalla, saxa nec desunt ; accedunt et marmorum genera, suppeditat artificum copia. » « Eh bien, venons-en au sujet principal ! Si vous prétendez que cet Hercule était à vous, soit, nous vous le rendrons : nous avons les métaux, les pierres ne manquent pas, on trouve toutes les sortes de marbre, une foule d'artisans se presse. »

33. *Ibid.*, p. 143, l. 14-19 : « Ceterum deus uester cum diligentia sculpsitur, tornatur et ornatur. Addimus et rubricam quae pingat ruborem, quo possint uota uestra sacra sonare. Nam si uestrum Herculem dixeritis, collatis singulis nummis ab artifice uestro uobis emimus deum. Reddite igitur animas, quas truculenta manus uestra extorsit... »

AUTHOR

PIERRE DESCOTES

Sorbonne Université – Institut d'Études Augustiniennes